

Longueuil, le 16 mars 2017

PAR COURRIEL

OBJET : Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1)  
N/réf. : ACC 17-02

---

Par la présente, nous faisons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 24 février 2017 et visant à obtenir les informations suivantes :

*« Toutes les lettres que la directrice du BEI a adressées au directeur du Service de police de la Ville de Montréal, ainsi que toute lettre écrite par ce dernier adressée à la directrice du BEI. »*

En réponse à votre demande d'accès, nous sommes en mesure de vous donner les informations suivantes :

#### **Lettre de la directrice**

Nous avons répertorié deux documents correspondants aux critères de votre demande. En premier lieu, nous vous communiquons une lettre du 8 février 2017 de Me Madeleine Giauque concernant les coûts des services de soutien.

Quant à la deuxième correspondance datée du 23 janvier 2017, cette dernière ne peut vous être communiquée en vertu de l'article 37 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, cette dernière étant composée en grande partie d'avis et de recommandations.

#### **Lettre du directeur du SPVM**

Après avoir effectué les recherches pertinentes auprès de la directrice du BEI, cette dernière n'a reçu à ce jour, aucune correspondance écrite par le directeur du Service de police de la Ville de Montréal.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous avez un mois à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Ci-joint un Avis vous informant de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED] mes salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

**Me Sylvain Ayotte**  
Conseiller juridique  
Bureau des enquêtes indépendantes

Bureau des enquêtes indépendantes  
201, Place Charles-Le Moyne #6.01  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : 450 640-1350  
Télécopieur : 450 670-6386  
info@bei.gouv.qc.ca

Montréal, le 8 février 2017

Monsieur Philippe Pichet  
Directeur  
Service de police de la Ville de Montréal  
1441, rue St-Urbain  
9<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2X 2M6

OBJET : **Bureau des enquêtes indépendantes**  
**Article 289.27 de la Loi sur la police - Coûts des services de soutien**

Monsieur le directeur,

Au plus tard le 31 juillet de chaque année, le Bureau des enquêtes indépendantes doit produire son rapport annuel de gestion. En vertu de l'article 289.7 de la *Loi sur la police*, il doit y indiquer les services de soutien qu'il a demandés ainsi que le coût de ces services de soutien demandés aux corps de police de niveau 4 et 5.

Pour répondre à cette exigence, le directeur de ces corps de police doit transmettre au directeur du BEI chaque année, avant le 1<sup>er</sup> avril, un rapport faisant état des coûts pour chacun des services de soutien qu'il a fournis au Bureau pour l'année financière précédente. Par la présente, je vous demande donc de me fournir ces coûts pour la période entre le moment où le BEI est entré en opération, soit le 27 juin 2016, et le 31 décembre 2016.

Par ailleurs, vous trouverez sous pli un document contenant la nature des informations dont j'aurai besoin pour être en mesure de remplir mon obligation. Vous noterez que nous y avons indiqué les numéros de dossier du SPVM dans le cas des 9 événements pour lesquels nous avons requis ses services.

Bureau des enquêtes indépendantes  
201, Place Charles-Lemoyne  
Suite 6.01  
Longueuil (Québec) J4K 3T5  
Tél : 450-640-1350  
Télec : 450-670-6386

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à ma demande et vous prie  
d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice

ORIGINAL SIGNÉ

Madeleine Giauque

p.j.

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL  
CÔÛTS DES SERVICES DE SOUTIEN DEMANDÉS PAR LE BEI (art. 289.27 de la Loi sur la police )

No	Date	Dossier	Lieu	Services rendus	Personnel déployé	Temps régulier payé		Temps supplémentaire payé		Temps supplémentaire compensé		Frais de déplacement	Frais d'enquête	TOTAL
						Heures	Coûts	Heures	Coûts	Heures	Coûts			
1	2016-07-20	48-160720-005	Naplerville											\$
2	2016-07-26	48-160726-022	Vaudreuil-Dorion											\$
3	2016-08-26	77-160826-004	Saint-Cyrille-de-Wendover											\$
4	2016-09-19	77-160919-001	Rawdon											\$
5	2016-10-02	77-161002-002	Ville-de-Rivière-Perrot											\$
						TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		\$



TOTAL PAR CATÉGORIE

Temps régulier payé		Temps supplémentaire payé		Temps supplémentaire compensé		Frais de déplacement	Frais d'enquête
Heures	Coûts	Heures	Coûts	Heures	Coûts		
0,00	- \$	0,00	0,00 \$	0,00	0,00 \$	- \$	- \$
<b>Total - Temps régulier et TS payé et comp.:</b>		- \$		<b>Total dépl./enquête:</b>		- \$	

TOTAL COÛTS 2016-2017

- \$